

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 37
 Votes exprimés : 37
 POUR : 37
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 6 septembre 2022
Date d'affichage :
 6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
 des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

Absents : Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission cadre de vie, santé et vie associative a étudié, lors de sa séance du 5 septembre 2022, les demandes de subventions émanant des associations.

Elle propose d'attribuer les montants suivants :

- **ASSOCIATION CHATEAU DE MONTHELON** **2 250 €**
 Dans le cadre de la nuit du cirque dans l'Yonne avec la compagnie la Sensitive, sous chapiteau pouvant accueillir 120 personnes, 1 représentation le 10 novembre à 10h pour les collègues, 1 représentation tout public le 11 novembre à 18 h
- **ODSAA** **1 000 €**
 Aide au fonctionnement pour faire face aux hausses de l'année en cours, non répercutées sur les prix des prestations. Interventions sportives pour tous les âges auprès des écoles, accueils de loisirs, associations, EHPAD, foyers ...
- **UNA CURE SEREIN** **1 000 €**
 Aide à l'investissement pour les travaux des nouveaux locaux à Guillon dont le coût s'élève à 85 521.83 €. Aide à domicile de tout type autre que soins médicaux, portage de repas sur les secteurs Isle sur Serein et Guillon.
- **ADIL** **1 004.08 €**
 Informations sur les questions juridiques, fiscales, financières et techniques liées au logement, à l'habitat. Deux services structurés : service juridique et financier et espace Conseil France Rénov'
 La base est 0.14 € par habitant sur la population municipale 2022 de 7 172 habitants

Soit un total de 5 254.08 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessus.

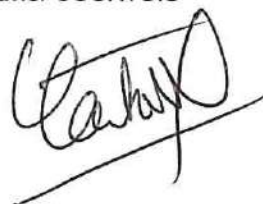
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif principal 2022 pour les subventions à verser aux associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Bruno CHARMET




Le Président,
 Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com